



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1526**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1526 intitulé « **RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1305 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - RAMPE D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 6 août 2018.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition afin d'autoriser, à certaines conditions, l'implantation de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur les propriétés institutionnelles existantes, soit des constructions nécessaires pour l'accessibilité d'un bâtiment et pour répondre aux besoins de la population vieillissante.

Ce règlement a également pour objet d'assurer leur intégration optimale et harmonieuse au cadre bâti et paysager.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Westmount, ce 14 août 2018.

Me Nicole Dobbie
Greffière adjointe de la ville